

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/94

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Saint Hilaire Les Places, sous la présidence de M. BRÉZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2026

TITULAIRES PRESENTS : Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. DEXET Emmanuel), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BRÉZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme CATTOOR Elodie), M. BROUSSE Hervé, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, M. DUFOURNEAU Gaël (procuration de Mme BELAIR Florence), Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, M. MOURNETAS Yannick (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. DÉTRÉ Adrien, Mme MOUNEAU Annick, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier (procuration de M. DE JESUS Nicolas), M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard, M. EVRARD Julien.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. DEXET Emmanuel, Mme CATTOOR Elodie, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, Mme LAPLAUD Catherine, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DARGENTOLLE Georges

Objet : Budget annexe « Activités Commerciales » 2026 : décision modificative n°1

Exposé :

Le Président explique à l'assemblée que l'ex-communauté de communes des Monts de Châlus, en 2014, a signé un bail commercial avec la « SAS BOUCHERIE DES MONTS DE CHÂLUS », portée par M. LERICHE Hervé.

L'entreprise ayant été placée en liquidation judiciaire, le locataire n'a pas honoré le paiement des loyers de 2019 à 2021. Ces créances vont donc être admises en non-valeurs. Les provisions sur ce budget annexes seront libérées.

Afin d'effectuer ces opérations, il est nécessaire d'affecter les crédits supplémentaires suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65	6541	Créances admises en non-valeurs	17 657,00 €			
78	7817	Reprise sur dépréciation des actifs circulants		15 964,00 €		
75	75888	Autres produits divers de gestion courante		1 693,00 €		
TOTAL			17 657,00 €	17 657,00 €	0,00 €	0,00 €

Délibération :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 28 septembre 2026.

Le Président,

Alain BRÉZAUDY

